

CONTRATS EN ALTERNANCE

REMUNERATIONS ET AIDES A L'EMBAUCHE

Simulateur sur le [portail alternance](#)

REMUNERATIONS

Contrat d' Apprentissage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus*
	1ere année	27% 477,07 €	43% 759,77 €	53% 936,47 €
2eme année	39% 689,10 €	51% 901,13 €	61% 1 077,82 €	
3eme année	55% 971,80 €	67% 1 183,83 €	78% 1 378,20 €	

% SMIC brut au 1^{er} janvier 2024

*% du SMIC, ou s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'année d'exécution du contrat

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

Contrat de Professionalisation	Moins de 21 ans	21-25 ans	26 ans et plus*
	Niveau initial inférieur au Bac pro ou technologique (dont Bac général)	55% 971,81 €	70% 1 236,85 €
Niveau initial égal ou supérieur au Bac pro ou technologique	65% 1 148,50 €	80% 1 413,54 €	

% SMIC brut au 1^{er} janvier 2024

* Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

AIDES A L'EMBAUCHE

Contrat d'Apprentissage	<i>Moins de 11 salariés</i>	<i>11 à 250 salariés</i>	<i>Plus 250 salariés</i>
1) Aide unique	✓	✓	✓ Sous conditions
2) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
3) Réduction générale	✓	✓	✓
4) Déductions fiscales TA	✓	✓	✓
5) Bonus alternant			✓
6) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓

Contrat de Professionnalisation	<i>Moins 11 salariés</i>	<i>11 à 250 salariés</i>	<i>Plus 250 salariés</i>
1) Aide unique	✓	✓	✓ Sous conditions
2) Aide Pôle Emploi DE+26 ans	✓	✓	✓
3) Aide Pôle Emploi de + de 45 ans	✓	✓	✓
4) Réduction générale	✓	✓	✓
5) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
6) Bonus alternant			✓
7) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓
8) Aide Emplois Francs	✓	✓	✓
9) Aide Région Bourgogne Franche-Comté	✓	✓	✓

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'apprentissage (suite)

1) Aide unique recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/developpement-de-l-apprentissage-le-gouvernement-maintient-en-2024-l-aide-au>

Aide unique de 6 000 € maximum versée uniquement au titre de la 1ère année d'exécution du contrat d'apprentissage

- Pour tout contrat signé **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024**
- Pour tous les apprentis, y compris sportifs haut niveau et TH >29 ans et salariés qui suspendent leur CDI
- Concerne les diplômes ou les titres à finalité professionnelle de niveau 7 maximum
- Pour les entreprises +250 salariés aide soumise sous conditions d'atteinte d'un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif
- Versement mensuel par l'ASP

Contrat de professionnalisation (suite)

1) Aide unique recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/developpement-de-l-apprentissage-le-gouvernement-maintient-en-2024-l-aide-au>

Aide unique de 6 000 € maximum versée uniquement au titre de la 1ère année d'exécution du contrat de professionnalisation

- Pour tout contrat signé **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024**
- Uniquement pour les alternants de -30 ans
- Concerne les diplômes, les titres professionnels de niveau 7 maximum, et les CQP
- Soumise à conditions pour entreprises +250 salariés
- Versement mensuel par l'ASP après envoi du bulletin salaire

2) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs

2) Aide Pôle Emploi DE +26 ans

2 000 € maximum

- Aide cumulable avec l'aide unique recrutement alternant
- Versement en 2 fois
- Pas de licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

3) Aide Pôle Emploi de + 45 ans

2 000€ maximum

- Versement en 2 fois après 10^{ème} mois contrat
- Pas licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionnalisation](#)

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'Apprentissage (suite)

4) Réduction générale des charges sociales

- Informations sur le [site URSSAF](#)

5) Déductions de la Taxe Apprentissage

- La créance « alternants » pour les entreprises de 250 salariés et plus accueillant plus de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle
- Dons en nature

6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)

- Demandez une simulation à votre conseiller

7) Aide AGEFIPH à l'embauche

4 000€ maximum

- Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.
- Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.
- [informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

Contrat de Professionnalisation (suite)

4) Réduction générale des charges sociales

- Informations sur le [site URSSAF](#)

5) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs

jusqu'au terme du contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée, ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.

6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)

- Demandez une simulation à votre conseiller

7) Aide AGEFIPH à l'embauche

5 000€ maximum

- Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.
- Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.
- [informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

8) Aide Emplois Francs

Aide plafonnée à 15 000€ pour une embauche en CDI ou 5 000€ pour une embauche en CDD

- embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un jeune suivi par une mission locale ou DE inscrit à Pôle Emploi résidant dans un [quartier prioritaire de la politique de la ville \(QPV\)](#).
- aide variable selon le temps passé en entreprise, la durée du contrat et la nature du contrat.
- demande à adresser à Pôle Emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat
- [formulaire Aide Emplois Francs](#)

AIDES A L'EMBAUCHE suite

Contrat d'Apprentissage (suite)

Contrat de Professionnalisation (suite)

9) Aide de la Région Bourgogne Franche-Comté

Aide comprise entre 1 000€ et 2 000€ pour les entreprises de Bourgogne Franche-Comté qui embauchent en contrat de professionnalisation CDI.

- Il appartient à l'OPCO d'adresser à la Direction de la formation professionnelle une proposition de prise en compte du contrat au titre de l'appui régional formation emploi.
- [informations](#)

AUTRES AIDES

Pour les contrats d'apprentissage, des aides à la mobilité et à l'achat de matériel peuvent être allouées.